COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 02.11.2015

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat Mme Bibiana Streicher : Mise en place de caméras de surveillance dans des endroits stratégiques dans la ville de Montreux

Président : Christian Gaignat (UDC)

Membres : Christian Burki (SOC)
Jean-Marc Forclaz (PLR)
Rolf Gosewinkel (PLR)
Jean Jacques Kiala (SOC)
Olivier Raduljica (SOC)
Anne Saito (Les Verts)
Bibiana Streicher (PLR)
Vincent Tschopp (ML)
Christian Vernier (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre commission s'est réunie le jeudi 1er octobre 2015 à la Villa Mounsey. Tous les membres étaient présents, ainsi que M. Caleb Walther, municipal chargé du dicastère SME Sécurité - Mobilité - Espaces publics.

Bibiana Streicher expose son postulat. Puis la parole est donnée à M. Caleb Walther. Celui-ci signale que la situation n'a que très peu changé depuis une demande faite par M. Olivier Mark. Selon la Municipalité, cette situation ne nécessite pas pour l'instant l'installation de caméras de surveillance. Elle reste toutefois à l'écoute pour un suivi, dans des endroits ciblés.

Suite à un premier tour de table, quelques endroits sont retenus comme sensibles, notamment les alentours de la gare, voire les écoles, ou encore le Marché couvert et les quais à proximité.

Un lieu en particulier est souvent visité par la Police, c'est le Marché couvert où plusieurs incivilités de la part de jeunes en fin de soirée sont recensées et le constat est fait qu'une présence policière a toute son efficacité par la discussion avec les intervenants.

Un autre commissaire signale que cette demande est partie d'une certaine émotivité suite à un cas précis. Mais il serait plus intéressant d'augmenter la présence policière plutôt qu'une

surveillance par des caméras.

Un commissaire relève qu'il faut bien différencier criminalité et incivilité. Il lui est répondu qu'à Montreux, la criminalité n'est nettement pas au niveau des incivilités, vandalisme. Ce commissaire signale toutefois que le soir il ne se sent pas vraiment en insécurité en ville.

Un autre membre relève que l'installation de ces caméras serait un effet dissuasif, en appui à la présence policière, mais il ne faudrait surtout pas tomber dans l'excès. Cette aide pourrait être utile aux collègues de la Police Judiciaire. Une réponse lui est donnée : les images des caméras ne peuvent pas être utilisées, sauf dans certains cas précis, suivant le règlement communal, d'autant plus qu'il n'y a pas d'enregistrement pour l'instant.

Certains commissaires sont sceptiques sur l'efficacité d'un tel système et prônent plus de présence policière. Réponse est donnée : l'engagement d'un poste supplémentaire serait actuellement en discussion à l'Association Sécurité Riviera, en fonction des budgets à adopter. Le coût des installations nécessaires demanderait une augmentation du budget.

L'effet dissuasif ne pourrait être efficace qu'en cas d'enregistrement de ces données, en nécessitant la modification du règlement communal (endroits ciblés et pour délits graves). Il a été signalé que le responsable de la Police de La Tour-de-Peilz a indiqué que, vu le peu de criminalités, ces installations ne sont pas nécessaires dans sa ville.

Mise en discution du présent rapport : Réaction de différents commissaires, je vous les livres tel quels :

Merci pour ce rapport précis avec exactitude j'aimerais ajouter une remarque qui m'a été faite par une personne malvoyante,pourrait on mettre une sonnerie vers les feux des passages pietons ? mais ça peut faire l'objet d'un autre débat.

Bonjour à tous,

Il manque à mon avis une partie importante : l'intervention préalable du Municipal. En effet :
- le fait que les chiffres de Police Riviera ne montre pas de problèmes majeurs,
- le problème que ce n'est pas de notre compétence pour la gare ou la poste,
- la réflexion continue menée par la Muni et la Police ne pourrait avoir plus que la vidéosurveillance comme solution, sont des éléments importants qui sont absents.

Pour finir, c'est le responsable de Police Riviera (et non de La Tour) qui mentionne que les caméras ne sont pas nécessaires à La Tour, et selon notre Municipal, ni à Montreux.

Cher Président
Merci déjà pour le rapport. Je tiens à dire qu'il n'est jamais était question que notre municipalité soit responsable pour la poste ni de la gare mais les exterieurs ou environ.

Secondo j'aimerais que tu enlèves le mot dans un cas précis, mon occupation pour la sécurité est global mais cet événement a juste été un déclencheur supplémentaire.,

L'importance de ce postûlat reste d'apporterr une aide supplémentaire aux professionnelles ainsi l'effet persuasive qui amène à un effet de prévention.

Conclusion

Dès lors, c'est par 5 oui, 4 non et 1 abstention, que la commission a décidé d'accepter la transmission du postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

5 oui, 4 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Christian Gaignat (UDC)